



## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2019**

Date de convocation : 11.10.19

Date d'affichage : 11.10.2019

Nombre de conseillers

en exercice.. 29

présents ..... 21

votants ..... 25

L'an deux mille dix neuf à vingt heure trente, le dix sept octobre

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle associative de Cré sur Loir en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Gérard BIDAULT, Edgar BOURGUIGNEAU, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Emmanuel DAVEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Magali DESMARRES, Jérôme FAUVEAU, Brigitte FRELIN, Jean-Yves GILBERT, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Marie-Bertille JEANSON, Michel LANDELLE, Nicole LEBOUCHER, Bernard LECHAT, Noël PERPOIL, Marylène SOUCHARD, Patrice TOUCHARD.

Etaient absents excusés : Christophe BESNARD, Franck BOUTEILLER, Florence CARTON, Véronique HERVE, Marc NAULET, Sophie REMARS, Isabelle RICHARD, Nicole SIMON.

- Christophe BESNARD donne pouvoir à Emmanuel DAVEAU
  - Franck BOUTEILLER donne pouvoir à Dominique COSNARD
  - Véronique HERVÉ donne pouvoir à Brigitte FRELIN
  - Marc NAULET donne pouvoir à Nicole LEBOUCHER
- 
- Approbation du Procès verbal de la séance du 17 octobre 2019
  - Nomination d'un secrétaire de séance : Magali DESMARRES est nommée

### **1 – DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **➤ TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE BAZOUGES CRE SUR LOIR**

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les tarifs de location des salles de Bazouges Cré sur Loir pour les années 2020 et 2021 comme suit :**



► **Salle du restaurant scolaire – 11, rue Charles de Gaulle – Cré sur Loir**

Une caution de 500 euros vous sera demandée ainsi que le règlement total de la salle.

Pour les associations de la Commune le prêt des salles est gratuit, mais néanmoins le règlement intérieur reste le même que pour les particuliers quelle que soit l'Association.

| <b>Contribuable Commune</b>                                                                 | <b>Une salle</b> | <b>Deux salles</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| Vin d'honneur                                                                               | 60 €             | 90 €               |
| Repas, réunion, Conférence, Concours de carte, Exposition sans vente (1 jour)               | 60 €             | 110 €              |
| Repas, Buffet froid, forfait week end (samedi, dimanche) ou 2 jours (hors période scolaire) | 90 €             | 160 €              |
| <b>Contribuable hors commune</b>                                                            | <b>Une salle</b> | <b>Deux salles</b> |
| Vin d'honneur                                                                               | 90 €             | 110 €              |
| Repas, réunion, Conférence, Concours de carte, Exposition sans vente (1 jour)               | 90 €             | 140 €              |
| Repas, Buffet froid, forfait week end (samedi, dimanche) ou 2 jours (hors période scolaire) | 120 €            | 170 €              |
| Vidéo projecteur                                                                            | 20 €00           |                    |

► **Salle du Hall de Motricité – 16, rue du Bourg Joly – Cré sur Loir**

Une caution de 500 euros vous sera demandée ainsi que le règlement total de la salle.

Pour les Associations de la Commune le prêt des salles est gratuit, mais néanmoins le règlement intérieur reste le même que pour les particuliers quelle que soit l'association.

| <b>Contribuable - Commune</b>                                                               | <b>Salle Hall Motricité</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Vin d'honneur                                                                               | 90 €                        |
| Repas, réunion, Conférence, Concours de carte, Exposition sans vente (1 jour)               | 160 €                       |
| Repas, Buffet froid, forfait week end (samedi, dimanche) ou 2 jours (hors période scolaire) | 230 €                       |
| <b>Contribuable - hors commune</b>                                                          | <b>Salle Hall Motricité</b> |
| Vin d'honneur                                                                               | 110 €                       |
| Repas, réunion, Conférence, Concours de carte, Exposition sans vente (1 jour)               | 260 €                       |
| Repas, Buffet froid, forfait week end (samedi dimanche) ou 2 jours (hors période scolaire)  | 290 €                       |

► Salle polyvalente – route de la Chapelle d'Aligné – Bazouges sur le Loir

|                                                                                                            |                                        | HABITANTS DE LA COMMUNE |                        | ASSOCIATIONS COMMUNALES (1) |                        | HORS COMMUNE |                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------|------------------------|-----------------------------|------------------------|--------------|------------------------|
|                                                                                                            |                                        | Petite Salle            | Grande Salle et petite | Petite salle                | Grande Salle et petite | Petite salle | Grande Salle et petite |
| <b>Réunion, Congrès, Conférence, Théâtre, exposition, Spectacle, Vin d'Honneur, Arbre de Noël, Bal (2)</b> | ½ journée                              | 95,00 €                 | 167,00 €               | 48,00 €                     | 99,00 €                | 100,00 €     | 227,00 €               |
|                                                                                                            | 1 journée                              | 130,00 €                | 250,00 €               | 99,00 €                     | 156,00 €               | 170,00 €     | 350,00 €               |
| <b>Mariage, banquet, Buffet dansant (cuisine comprise)</b>                                                 | 1 journée Avec vaisselle               | 184,00 €                | 370,00 €               | 144,00 €                    | 299,00 €               | 233,00 €     | 468,00 €               |
|                                                                                                            | 1 journée Sans vaisselle               | 134,00 €                | 320,00 €               | 94,00 €                     | 249,00 €               | 183,00 €     | 418,00 €               |
|                                                                                                            | 2 journées consécutives avec vaisselle | 276,00 €                | 554,00 €               | 217,00 €                    | 449,00 €               | 349,50 €     | 702,00 €               |
|                                                                                                            | 2 journées consécutives sans vaisselle | 201,00 €                | 479,00 €               | 142,00 €                    | 374,00 €               | 274,50 €     | 627,00 €               |

Les cautions sont :

Petite salle : 200,00 €  
L'ensemble : 600,00 €

Forfait ménage :

Grande salle : 147,00 €  
Petite salle : 100,00 €  
L'ensemble : 247,00 €

Chaque journée supplémentaire sera facturée à demi-tarif de la première.

- La salle est à disposition gratuite pour les associations communales (réunion de bureau, assemblées générales et toute activité).
- Bal compris pour une journée complète – pas de tarif de demi-journée.

Vendredi à partir de 17 H 00 : 41,00 €

Réunion d'entreprise : petite salle      ½ journée      50,00 €  
1 journée      100,00 €

Séances sportives :      Séance de 2 heures      20,00 €



Nombre de locations gratuites pour les écoles (associations de parents d'élèves, écoles ou Ogec) : deux premières de l'année.

Pour les associations de Bazouges-Cré sur Loir, les expositions et réunions seront gratuites à condition qu'il n'y ait ni droit d'entrée à payer, ni de vente par l'association ou par des exposants.

*Il a été décidé d'augmenter de 10 € les locations des salles de Cré sur Loir et supprimer la colonne sur le chauffage.*

*Christine Hérisson note une augmentation de locations de la salle des associations de Cré et une baisse de la salle polyvalente de Bazouges surtout par les habitants de Bazouges Cré sur Loir.*

*Pour faire face à ce phénomène, les tarifs de la salle de Bazouges ont été simplifiés et diminués.*

#### ➤ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'INFORMATISATION DE L'ECOLE DU BOURG JOLY A CRE

Le renouvellement informatique est en cours à l'Ecole du Bourg Joly de Cré selon les montants ci-dessous :

| Nature des travaux                                                                                                    | Montant HT         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Achat 3 tablettes, 1 ordinateur direction, 9 ordinateurs portables, 2 tableaux tactiles, câblage – <i>Imaginmicro</i> | 11 716,08 €        |
| Mise en place de prises électriques et plafonniers – <i>AMO électricité</i>                                           | 1 250,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                          | <b>12 966,08 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter les fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays fléchois pour cette opération à hauteur de 50 % soit 6 483 €,
- D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### ➤ DUREE D'AMORTISSEMENT DU MATERIEL ROULANT ET ACCESSOIRES DES SERVICES TECHNIQUES

Après échange avec les services de la trésorerie, les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas obligées d'amortir ce type d'investissement. Il est vrai que les investissements restent assez exceptionnels et que les écritures d'amortissement ne sont pas très utiles dans ce cas de figure. De plus ces écritures gonflent la section fonctionnement en dépenses.

#### ➤ GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE EN ALTERNANCE AUX SERVICES TECHNIQUES

La commune de Bazouges Cré sur Loir accueille un stagiaire en 1<sup>ère</sup> année Bac pro de la Maison Familiale Rurale de Verneil le Chétif,

Il effectue son stage en alternance du :

**26 août 2019 au 22 mai 2020, suivant les semaines détaillées dans la convention de stage.**

M. le Maire précise que le versement d'une gratification est dû lorsque la période de formation en milieu professionnel est supérieure à 02 mois consécutifs ou non, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification.



M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée au stagiaire de l'enseignement professionnel accueilli au sein de la collectivité :

Une gratification est versée au stagiaire selon l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale :

- Le montant minimum de la gratification de stage 2019 est fixé à 15 % de la sécurité sociale,
- Le plafond horaire de la sécurité sociale atteint 25 euros pour l'année 2019, ce montant n'a pas augmenté par rapport à l'année 2018.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

**La durée de stage de 15 semaines** (du 28 août 2019 au 22 mai 2020) s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'instituer le versement d'une gratification à Monsieur Jérémy MONTOYA**, stagiaire de l'enseignement professionnel de la Maison Familiale Rurale de Verneil le Chétif, accueilli dans la collectivité du 28 août 2019 au 22 mai 2020, suivant les semaines détaillées dans la convention de stage,

Selon les conditions prévues ci-dessous :

- **Le montant horaire de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de sécurité sociale,**
- **Le montant est de : 15 % de 25.00 €, soit 3.75 € de l'heure**
- **A raison de 35 h / hebdomadaire.**
- **DIT que la gratification sera versée avec effet rétroactif à M. Jérémy MONTOYA,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;**

#### **> CHEQUES CADEAUX DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

A l'approche de Noël, il est proposé au Conseil Municipal d'offrir aux agents communaux **en exercice** qui ont été assidus tout au long de l'année 2019 des chèques cadeaux pour les récompenser.

L'achat des chèques cadeaux s'effectue sur le site [achetezalafleche.fr](http://achetezalafleche.fr), à destination des particuliers mais aussi des entreprises, comités d'entreprise, associations et collectivités.

Par délibération en date du 02 novembre 2018, le Conseil Municipal avait attribué des chèques cadeaux d'une valeur de 60 € par agent ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'offrir aux agents communaux en exercice des chèques cadeaux d'une valeur de 60 € par personne**  
*soit 20 agents à 60 € = 1 200 € de chèques cadeaux*
- **D'autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**



### ➤ SUBVENTION A L'AFDA, REFUGE POUR ANIMAUX

L'**Association Fléchoise de Défense Animale** - AFDA a été créée en 1984 et est située route de Cré à La Flèche. Son objectif est de sensibiliser le public sur la notion de respect de l'animal. L'association récupère ainsi les chiens et chats abandonnés, trouvés, ou maltraités et propose par la suite des adoptions de ces animaux.

La commune de Bazouges Cré sur Loir est amenée à solliciter les services de l'AFDA lorsqu'un chien n'est pas récupéré par son propriétaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De soutenir l'AFDA par le versement d'une subvention de 100 €,**
- **et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

### ➤ PROPOSITION DE DEVIATION D'UN CHEMIN DE RANDONNEE A BAZOUGES

M. et Mme Burgevin habitent la Gatelière à Bazouges sur le Loir. Un chemin de randonnée pédestre longe leur propriété. Ils ont sollicité la commune pour acquérir la partie du chemin pédestre qui passe le long de leur propriété suivant le plan joint.

La commune pourrait ainsi céder à M. et Mme Burgevin les parcelles E865 (187m<sup>2</sup>), E862 (176 m<sup>2</sup>), une partie de la E867 (130 m<sup>2</sup>) et E858 (57 m<sup>2</sup>) et solliciter de M. Alusse une servitude de passage sur une partie des parcelles E874 et E866 pour conserver une continuité du chemin de randonnée. Voir le plan joint à cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** (*Philippe Alusse n'a pas participé au vote*) :

- **De céder à l'euro symbolique les parcelles E865-862- une partie de la E 867 et la E858 à M. et Mme Burgevin. Les frais d'acte et bornage seront à la charge des acquéreurs, M. et Mme Burgevin,**
- **De signer devant notaire une convention de servitude avec M. Philippe Alusse pour un droit de passage sur le nouveau chemin de randonnée qui passe sur une partie des parcelles E874 et E866,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

*Dominique Cosnard demande de prévoir la réouverture de ce chemin communal dans la partie du chemin creux, environ 200 mètres à nettoyer et débarrasser des détrit.*

*Marylène Souchard demande à ce que ce chemin pédestre soit matérialisé.*

### ➤ AVIS A DONNER SUR PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIERE SITUEE A DURTAL-LES RAIRIES ET A LA CREATION D'UN CENTRE DE RECYCLAGE ET DE STOCKAGE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

A la suite de la demande présentée par l'entreprise JUGE TP, visant à obtenir l'autorisation de l'extension de la carrière et la création d'un centre de recyclage et de stockage de déchets non dangereux et non inertes situés au lieu-dit Maupas sur les communes des Rairies et de Durtal (49430), le Préfet de Maine et Loire a



pris un arrêté le 15 octobre 2019 (remplaçant celui du 23 septembre) fixant du **4 novembre au 6 décembre 2019** l'enquête publique unique ouverte à la mairie de Durtal et Les Rairies.

Cette enquête publique porte également sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU des communes de Durtal et Les Rairies.

**La commune de Bazouges Cré sur Loir se situant dans un rayon de 3 km du projet, le Conseil Municipal est appelé à donner un avis.** Les informations sur ce dossier ont été transmises lors de l'envoi de la convocation le 11 octobre et le dossier complet était en libre consultation à la mairie.

*Après lecture du dossier, Hervé Bois signale que ce n'est pas seulement une carrière de sable mais aussi un lieu de stockage de produits dont certains détiennent de l'amiante. C'est donc plus complexe qu'une simple carrière de sable. Il ne semble pas possible de donner un avis favorable dans le sens où dans ce dossier tout est mélangé, l'ensemble des activités (carrière, stockage, centrale d'enrobé...).*

*Gwénaél de Sagazan rappelle la question à savoir est ce que à Bazouges Cré sur Loir nous aurons des nuisances ou pas ?*

*Hervé Bois précise que c'est environ 120 passages de camions par jour, certes pour la plupart entre Durtal et Baugé. Mais le principal problème de ce dossier est que c'est un document unique où se mélangent toutes les activités, il aurait fallu pouvoir donner des avis séparés sur chaque activité.*

*Dans ce contexte, Gwénaél de Sagazan propose de s'abstenir au motif qu'il n'y a pas assez d'informations claires pour se prononcer.*

**Après débat, le Conseil Municipal décide de s'abstenir sur le sujet à 14 voix et de donner un avis défavorable à 11 voix.**

#### ➤ ASSAINISSEMENT : TARIF DE LA TAXE DE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT

La commission assainissement environnement s'est réunie le 5 septembre et propose d'harmoniser la taxe de raccordement eaux usées des deux quartiers de Bazouges et Cré.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De fixer à 1500 euros le raccordement assainissement sur l'ensemble de la commune Bazouges Cré sur Loir à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019,
- De demander le règlement en une seule fois lors du branchement au réseau collectif,
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### ➤ CCPF : APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION PARTIELLE DE L'EMPRISE DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une bonne gestion du service ou équipement concerné sur son territoire, la Communauté de Communes transfère à chaque commune membre, qui l'accepte, en application de l'article L 5214-16-1 du CGCT, la gestion d'une partie de l'emprise de la voirie d'intérêt communautaire, sur sa partie fonctionnement.



Ce transfert porte sur la gestion des accotements, fossés et haies, dont l'entretien est confié à chaque commune membre, qui doit donc en assurer le fauchage (pour les accotements et fossés) et l'élagage vertical (pour les haies, majoritairement privées).

La convention ci-jointe est un renouvellement de la convention signée l'année dernière qui permet de confier la gestion partielle de la compétence susmentionnée à la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De valider le renouvellement de la convention de transfert de gestion partielle de l'emprise de la voirie d'intérêt communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays Fléchois.**

## **2- INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

- Bilan voirie plan et photos + élagage pour fibre optique  
Investissement 2020 : A Cré, refaire voie Romaine et bi-couche route de Fougeré, à Bazouges, refaire rue du Château, rue Juive et rue Déserte et bi-couche route des Mollans.
- Concession cimetière, harmonisation des tarifs : commission voirie, cimetière
- Opération « argent de poche » proposée par le CISPD (Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance)
- Astreintes téléphoniques maires et adjoints, préparer le kit pour le 30 novembre
- Coupe de bois : contrat avec Piveteau bois
- Point sur les droits de préemption urbain depuis la dernière réunion de conseil :  
*Voir tableau*
- Sarthe Habitat : accord sur la convention – ratification par le CA de Sarthe Habitat le 4 novembre
- Maison Gerbé : en attente du compromis de vente, il faudra sécuriser le site très vite.
- Etat d'avancement numérotation avec la Poste
- Voie douce : état d'avancement du dossier
- Compte-rendu réunion de BUREAU du 26 septembre (transmettre à l'ensemble des élus)
- Anciens combattants de Cré, M. Le Meur nouveau président. Il a été évoqué de créer une amicale Bazouges Cré sur Loir en conservant les deux entités.

- **AGENDA :**

- Retour sur Comice cantonal en 2020, **réunion du 30 août** : il manque un volontaire pour la présidence
  - Retour de la réunion avec le Relais Assistantes Maternelles **le jeudi 12 septembre – 18h,**
  - Retour de la réunion publique **le jeudi 20 septembre avec Réso'AP,**
  - Retour sur rencontre des sapeurs-pompiers **le 27 septembre**
  - Congrès Maires et Adjointes de la Sarthe : **samedi 19 octobre 2019 – Arnage**
  - Commission Carrières de Seiches **samedi 19 octobre**
  - Rappeler réunion plénière PLUi le **5 décembre à 19h Salle de Villaine** + réunion publique le **24/10/19** salle Printania La Flèche à 19h
  - Repas des Aînés le **10 novembre,**
  - Cérémonie du **11 novembre**





- Marché de l'Avent le **24 novembre**
- Marché de Noël le **1<sup>er</sup> décembre**
- Cérémonie des Vœux le **vendredi 10 janvier – 18h30** – Hall de motricité de Cré

#### **Tour de table des commissions et groupes de travail :**

- **CCAS : 11 septembre et 9 octobre**
- Urbanisme-Bâtiments :
- **Associations, fêtes et cérémonie : 3 octobre**
- **Environnement/assainissement : 5 septembre**
- **Enfance-jeunesse : 9 octobre**
- Vie Economique :
- Communication
- **Voirie : 15 octobre**
- RH-Finances :
- Groupe de travail Centre aéré :
- Groupe de travail « La Herse » :
- Préservation des haies :

**CCAS** : organisation en cours pour le repas des aînés du 10 novembre

**Bâtiments-Urbanisme** : Réflexion sur transfert agence postale dans la mairie

**Fêtes et Cérémonies** : 25 octobre, calendrier des fêtes, candidature déposée pour Festi-Loir 2020, dimanche 28 juin aura lieu la rando 2020 des Pays de la Loire qui passera à Cré. Brigitte Frelin et Noël Perpoil s'occupent de l'organisation de ce passage (environ 250 randonneurs, visite des Marais, festivité le long du circuit...).

**Enfance-jeunesse** : Les conseils d'école se sont bien passés. Un courrier sera transmis aux familles pour expliquer la mise en application de la Loi Egalim dans les cantines : 1 repas végétarien par semaine.

**Vie économique** : Le pizzeria place de la Mairie arrête son activité. Des idées sont en réflexion pour occuper ce local, notamment l'installation d'un distributeur de pizzas par le boulanger de Bazouges.

**Réunion du 21 septembre avec le « Collectif contre la Pièce du Plessis »** : réunion tendue en début de séance mais s'est révélée constructive en cours de séance. Demande du collectif de visiter les poulaillers, visites mises en place en petits groupes de 2-3 personnes. Des mesures ont été prises et sont en cours. Nouvelle réunion prévue fin novembre, début décembre.

**Fin à 22h45**